

Directive Cadre sur l'Eau

Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) 2022-2027

Communauté de Communes des Vosges
Côté Sud-Ouest



**PRÉFET
DES VOSGES**

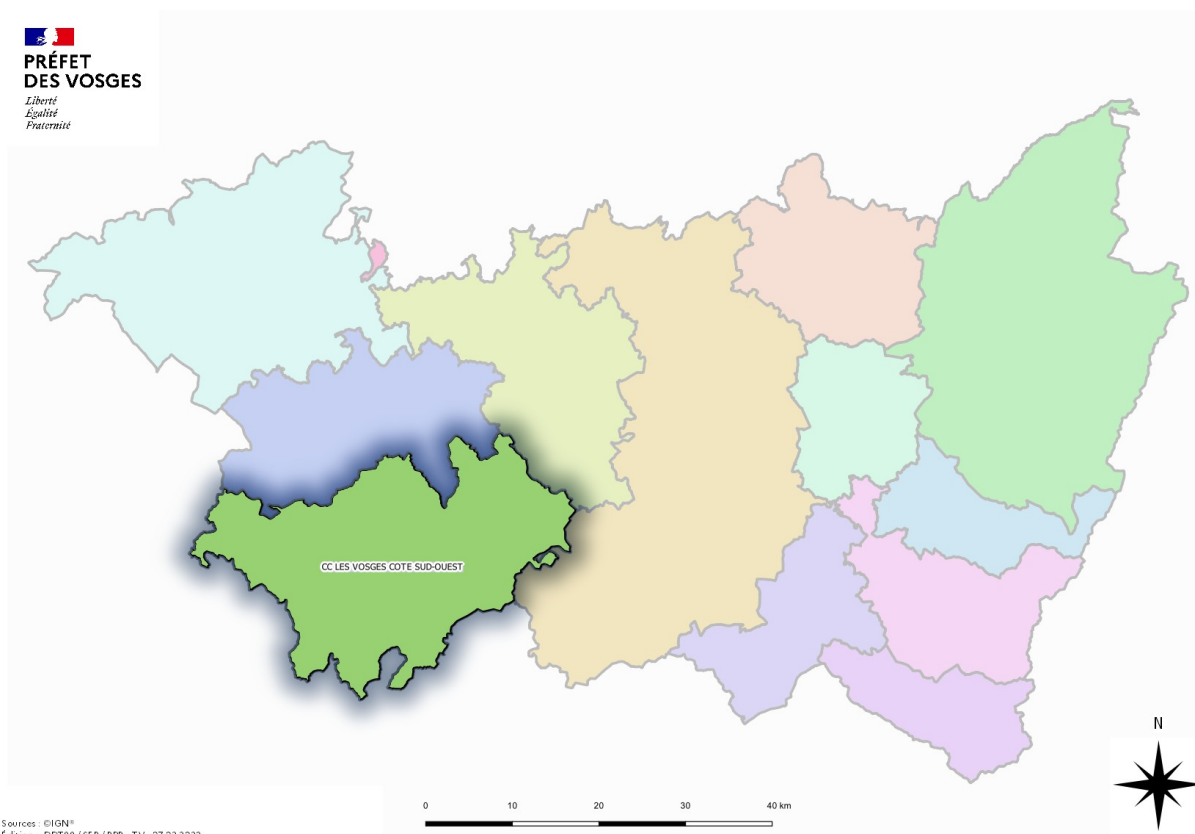
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission Inter-Services de l'Eau
et de la Nature du département
des Vosges**

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe des objectifs ambitieux concernant l'état des masses d'eau européennes (cours d'eau et eaux souterraines).

Sa déclinaison départementale est matérialisée par le PAOT, qui constitue la feuille de route partagée pour l'atteinte du bon état des eaux. Le PAOT recense une liste concrète et opérationnelle d'actions pour plusieurs thématiques (préservation des milieux aquatiques, assainissement, industries, agriculture, accès à l'eau potable), à mettre en œuvre dans la perspective de reconquête des milieux. Ces actions ont été identifiées pour la période 2022-2027 et feront l'objet d'une priorisation de l'intervention technique, financière et réglementaire de l'État et de ses opérateurs (agences de l'eau).

L'acquisition par les communautés de communes et d'agglomérations de nouvelles compétences en matière d'eau (GEMAPI / assainissement / eau potable) a amené les services de l'État à proposer une vue d'ensemble des actions PAOT à l'échelle des EPCI. Cette plaquette présente les différentes actions du PAOT 2022-2027 retenues pour la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest, et a pour objectif de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des actions par l'EPCI



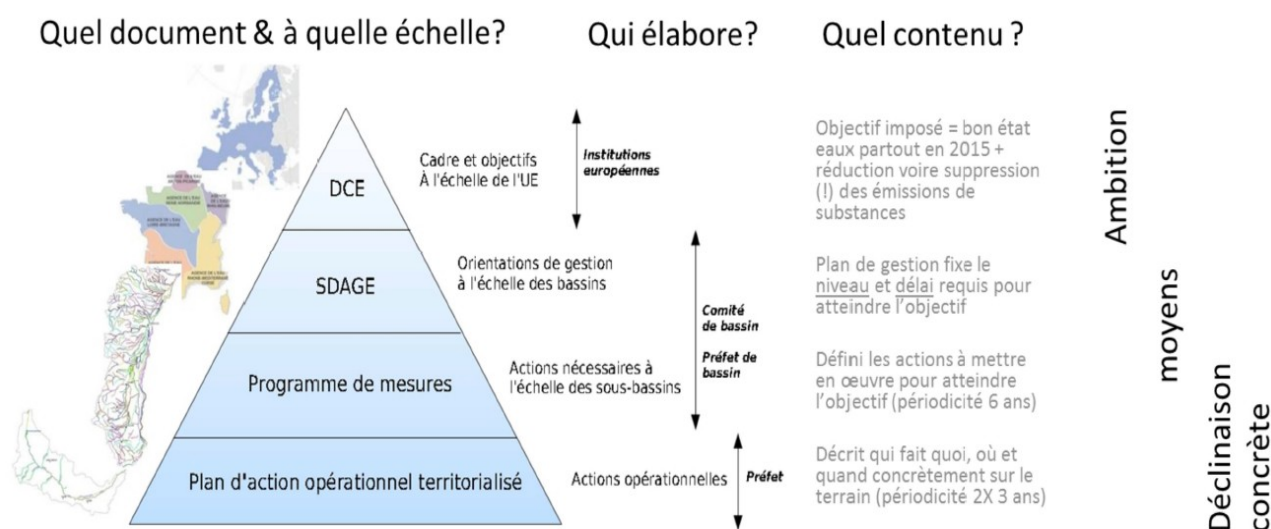
Il s'agit d'un objectif décrit et précisé dans la directive cadre sur l'eau (DCE) qui fixe des obligations de résultats à diverses échéances (de 2015 à 2027). Cette directive a été transposée en droit français le 21 avril 2004 (loi n° 2004-338) puis dans le Code de l'environnement (articles L. 212-1 et suivants).

Les principales orientations de la directive concernent la protection des ressources en eau, la prévention et réduction des pollutions, l'amélioration des écosystèmes aquatiques (faune, flore, milieu), ou encore la mise en place de plan de gestion des eaux.

Le « bon état » des masses d'eau, objectif de la DCE, est défini :

- comme le bon état écologique (présence de biodiversité, morphologie du cours d'eau diversifiée, continuité écologique assurée...) ET le bon état chimique (taux conforme de substances dangereuses) pour les masses d'eau de surface (par exemple une rivière),
- comme le bon état chimique ET le bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines (par exemple une nappe phréatique).

Une déclinaison multiple jusqu'à l'échelle départementale



Un résultat : le PAOT 2022-2027, une liste d'actions opérationnelle

Le PAOT formalise les actions prioritaires identifiées par l'État et ses opérateurs (agences de l'eau), en vue d'améliorer l'état des masses d'eau. A ce titre, sa mise en œuvre fait l'objet d'une intervention prioritaire de l'État et des agences de l'eau. La mise en œuvre peut se faire action par action. Toutefois, l'inscription d'une action au PAOT, si elle constitue une condition nécessaire, n'est pas suffisante pour obtenir un financement des agences de l'eau, qui en apprécient l'opportunité au cas par cas. A l'inverse, la mise en œuvre du programme d'actions global dans le cadre des outils contractuels proposés par les agences (exemple du contrat de territoire « Eau et climat » de l'agence de l'eau Rhin-Meuse) permet, à travers une vision transversale de l'eau dans les territoires, de garantir d'une part la cohérence dans la réalisation du programme et d'autre part une visibilité financière programmatique pour les maîtres d'ouvrages, les aides de l'agence étant alors contractualisées pluriannuellement. Réaliser le programme du PAOT dans un cadre contractuel constitue un levier important d'aménagement durable du territoire.

La direction départementale des territoires des Vosges et les agences de l'eau se tiennent à votre disposition pour étudier tout projet de mise en œuvre du PAOT dans le cadre d'une démarche territoriale.

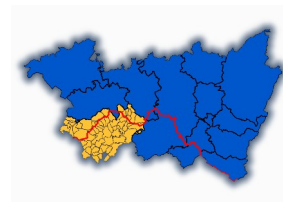
Sud-Ouest

Population 2020 : 12308 hab

superficie : 696 km²

villes principales : Darney

compétences : report à 2026 pour eau et assainissement



Caractéristiques

Nombre total de masses d'eau de rivière	28
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	249
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0
Nombre total de masses d'eau souterraine	6

Principaux enjeux et actions à mener

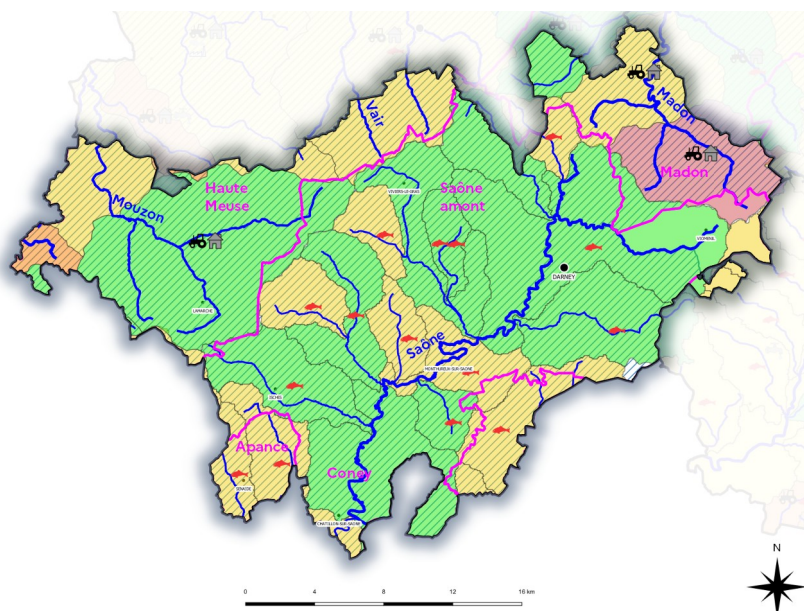
- Limites bassins versants élémentaires
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Etat écologique

- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Indéterminé

Enjeux et actions à mener

- Agriculture
- Collectivités
- Industrie et artisanat
- Milieux aquatiques
- Ressource en eau



Assainissement

Les enjeux d'assainissement concernent les rejets domestiques et urbains (eaux non ou mal traitées, rejets diffus), mais également les rejets industriels (notamment ICPE, ayant un impact sur l'état chimique des cours d'eau) et un certain nombre de communes ne disposent pas d'un système d'assainissement performant ou adapté.

Un certain nombre de communes présente des non-conformités plus ou moins importantes de leurs systèmes d'assainissement collectif, qui doivent être corrigées.

La gestion du temps de pluie et le suivi / réduction des émissions de micropolluants dans le cadre de l'action RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau), notamment pour l'agglomération de Vittel sont des enjeux majeurs à considérer.

La CCVCSO a bénéficié d'un contrat ZRR (zone de revitalisation rurale) 2019 – 2021, visant à un rattrapage structurel des réseaux d'eau potable et d'assainissement, avec une aide de 70 % de l'agence de l'eau.

Milieux aquatiques

Le département des Vosges connaît depuis ces dernières années des épisodes de tension croissants vis-à-vis de la disponibilité de la ressource en eau que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Dans ce contexte, la préservation des cours d'eau et des zones humides apparaît comme étant une des solutions pouvant favoriser la résilience des territoires face au dérèglement climatique et ses conséquences sur la raréfaction de la ressource et le déclin de biodiversité.

Du fait de sa position géographique en tête du Bassin versant Rhône Méditerranée Corse, la CCVCSO est un territoire stratégique pour la mise en œuvre du PAOT. Traversé par la Saône, le territoire possède un important réseau hydrographique. On retrouve notamment le Mouzon, le Vair ou encore le Madon ainsi que de très nombreux ruisseaux encore préservés et jouant le rôle de réservoirs biologiques. Le territoire présente donc une importante diversité de milieux avec des ruisseaux dynamiques en têtes de bassins versants et des rivières plus larges, profondes et méandreuses dans les vallées autour desquelles se sont historiquement développés les bourgs et les activités utilisant la force motrice de l'eau comme les moulins. Les secteurs du territoire les plus dégradés sont la partie supérieure du Madon et autour de Damblain où les milieux sont en mauvais état écologiques voire médiocres. Dans les secteurs de plaine les milieux ont été impactés par les activités agricoles et sont en état moyen mais les massifs forestiers regorgent de ruisseaux préservés, en bon état écologique, abritant encore aujourd'hui une faune et une flore remarquable qui font partie du patrimoine naturel du territoire.

Parmi les différentes mesures déclinées au sein du programme d'action, on retrouve notamment :

- Des mesures de préservation et de restauration des milieux remarquables comme les annexes hydrauliques de la Saône,
- La réduction de l'impact des étangs et plans d'eau (plans de gestion, régularisation des prélèvements, gestion des rejets...)
- L'identification, la restauration et la préservation des zones humides qu'elles soient remarquables ou ordinaires (études, travaux, acquisitions),
- L'équipement des ouvrages liés à la production hydroélectrique avec des dispositifs de montaison et de dévalaison piscicole, de rétablissement du transit sédimentaire et de respect des débits réservés,
- La neutralisation des obstacles à la continuité (remplacement d'ouvrages, contournements, effacements)

- L'engagement de programmes de restauration hydromorphologique des cours d'eau impliquant la prise en compte du fonctionnement des milieux dans leurs multiples dimensions (lit mineur, lit majeur, liens avec les nappes) et la préservation des écosystèmes associés tels les annexes hydrauliques, les champs d'expansion de crue ou encore les zones humides.

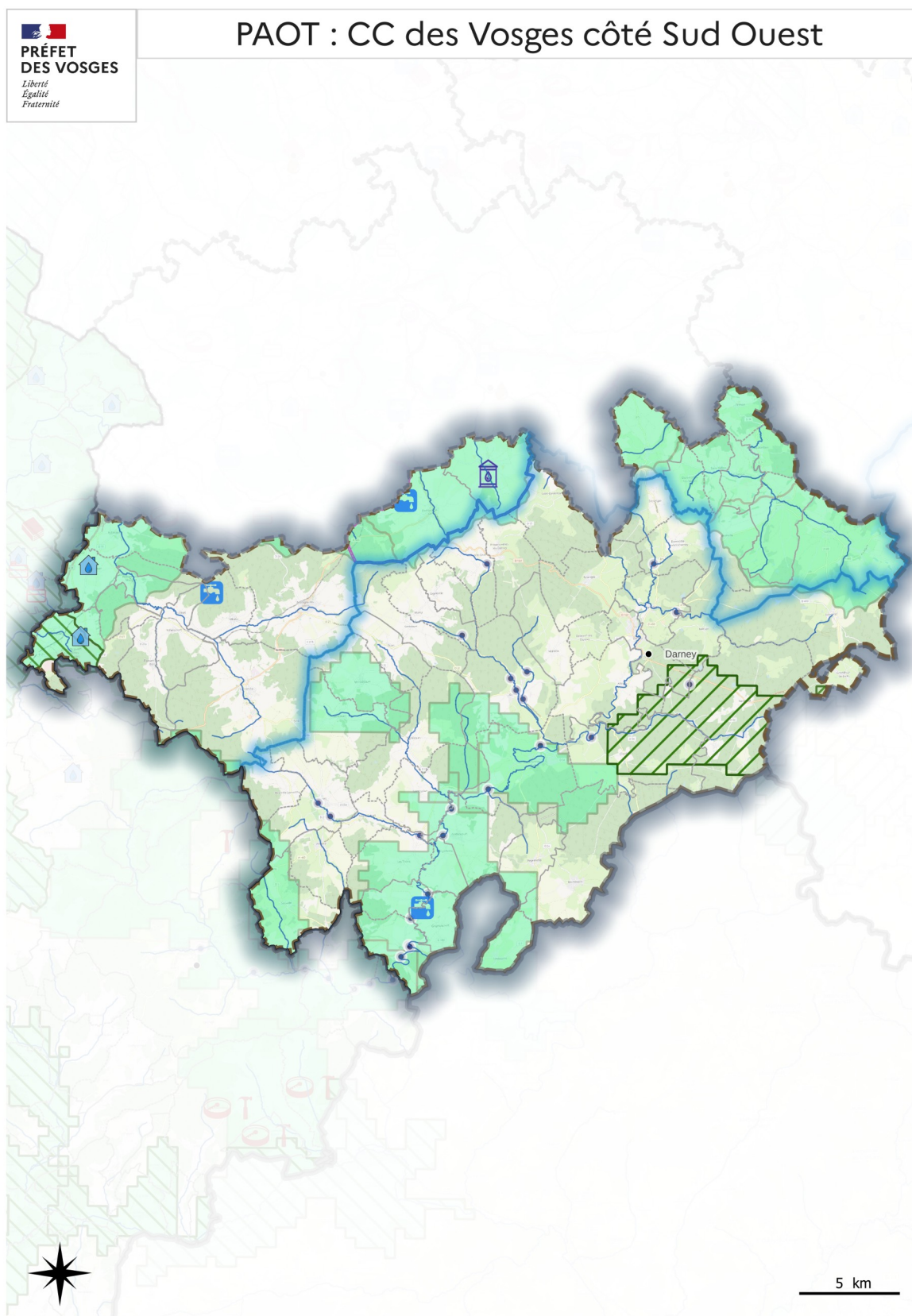
L'intégration de la multifonctionnalité des cours d'eau dans les projets d'aménagement et les programmes d'actions qui en découlent participera à la reconquête de la qualité biologique et physico-chimique des masses d'eau et contribuera à l'atteinte du bon état.

Les maîtres d'ouvrages identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'action sont notamment les propriétaires privés comme les exploitants de centrales hydroélectriques, les industriels, le Conseil Départemental des Vosges, la Communauté de communes et l'EPTB Saône Doubs dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière de GEMAPI. Les services de l'État seront également mobilisés pour mettre en œuvre les procédures réglementaires visant à permettre le déploiement des programmes d'actions mais également pour engager des procédures administratives visant à restaurer la continuité écologique sur les ouvrages.

La préservation des milieux aquatiques nécessite un engagement politique, humain et financier s'inscrivant dans la durée afin que les services écologiques rendus par les milieux participent au développement durable du territoire et constitue un véritable capital naturel au service de l'intérêt général.

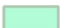




Présentation des actions

Les actions retenues pour le territoire sont présentées dans la carte ci-dessous





Légende des actions PAOT




MILIEUX AQUATIQUES

-  Renaturation et restauration des cours d'eau (bassin versant spécifique)
-  Actions sur les obstacles à l'écoulement pour rétablir la continuité des cours d'eau (localisation ROE)
-  Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau bassin versant spécifique
-  Réhabilitation écologique des plans d'eau masse d'eau plan d'eau
-  Gestion des zones humides bassin versant spécifique



Equilibre sédimentaire et profil en long des cours d'eau

-  (point central de la masse d'eau rivière)
-  masse d'eau rivière








RESSOURCES

-  Economie eau (Particuliers et collectivités) (localisation commune)
-  Ressource complémentaire (localisation commune)
-  Economie eau (Industries et artisanat) (localisation AIOT ou commune)



Economie eau (Agriculture)

-  point central de la masse d'eau rivière
-  masse d'eau rivière



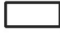

ASSAINISSEMENT

-  Etudes globales ou schémas directeurs en assainissement (localisation commune)
-  Gestion des eaux pluviales (localisation commune principale)
-  Actions de réhabilitation ou de création d'un réseau d'assainissement (localisation commune)
-  Actions de reconstruction ou de création de STEU (localisation commune)
-  Equipement d'une STEU (localisation STEU)
-  Assainissement non collectif (localisation commune)
-  Stockage de boues de STEU (localisation STEU)

POLLUTIONS DIFFUSES TOXIQUES

-  localisation STEU
-  enveloppe des communes concernées par la STEU

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  limite des epci
-  Limite de bassin RM / RMC
-  limite du département
-  communes > 1000 hab

Détail des actions 2022-2027 - CCVCSO

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Agriculture		ESLEY	Elaborer un plan d'action AAC - SOURCE DU CHATELET	AGR0503	CR255;CG106	AE - RHIN-MEUSE
Agriculture	A définir	AMEUVELLE	Limiter les apports en pesticides agricoles	AGR0303	DG202	DDT - VOSGES
Agriculture	A définir	GODONCOURT	Mettre en place des pratiques pérennes	AGR0401	DG202	DDT - VOSGES
Agriculture	A définir	AMEUVELLE	Mettre en place des pratiques pérennes	AGR0401	DG202	DDT - VOSGES
Agriculture	A définir	LIRONCOURT	Mettre en place des pratiques pérennes	AGR0401	DG202	DDT - VOSGES
Assainissement		CONTREXEVILLE, LIGNEVILLE, MANDRES-SUR-VAIR, HAREVILLE, VALLEROY-LE-SEC, VITTEL, DOMBROT-LE-SEC, SAINT-REMIMONT	Gestion intégrée des Eaux pluviales sur la masse d'eau VAIR 1	ASS0201	B1R492	DDT - VOSGES
Assainissement	SI GESTI. STA. EPURA T. EAUX USEES VITTEL...	MANDRES-SUR-VAIR, DOMBROT-LE-SEC, LIGNEVILLE, VITTEL, HAREVILLE, CONTREXEVILLE, SAINT-REMIMONT, VALLEROY-LE-SEC	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales impactant la masse d'eau VAIR 1	ASS0201	B1R492	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES COTE SUD OUEST	BONVILLET	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE70795_ Forge Kaïte	MIA0301	DR695	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SM6R	SENAIDE	Restauration du Ruisseau de Clan dans la traversée de la commune sur 2km	MIA0202	DR10290	AE - RHONE-MEDITERRANEE
Milieux aquatiques	CCVCSO		Travaux de restauration morphologique à la confluence avec la Saône	MIA0202	DR11530	AE - RHONE-MEDITERRANEE
Milieux aquatiques	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES COTE SUD OUEST	CHATILLON-SUR-SAONE	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE3301_ Barrage de Châtillon	MIA0301	DR695	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES COTE SUD OUEST	CHATILLON-SUR-SAONE	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE9889_ Barrage de Châtillon	MIA0301	DR695	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES COTE SUD OUEST	CHATILLON-SUR-SAONE	Restauration de la continuité écologique _ROE3302_ Barrage moulin Louvriot	MIA0301	DR696	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	CHATILLON-SUR-SAONE	Restauration de la continuité écologique _ROE65056_ Seuil en rivière	MIA0301	DR695	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES COTE SUD OUEST	CLAUDON	Restauration de la continuité écologique _ROE3295_ Moulin de la scie	MIA0301	DR699B	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	DARNEY-HENNEZEL	Restauration de la continuité écologique _ROE7199	MIA0301	DR698	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES COTE SUD OUEST	GODONCOURT	Restauration de la continuité écologique _ROE3300_ Barrage de GODONCOURT	MIA0301	DR695	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES COTE SUD OUEST	LIRONCOURT	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE9888_ Ancien moulin de l'étang	MIA0301	DR695	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	WOODSTOCK entreprise (Dirigeants : Etienne DESLAURIERS et Frédéric CHARRIER)	MONTHUREUX-SUR-SAONE	Restauration de la continuité écologique _ROE3296_ Barrage Moulin de la perche	MIA0301	DR698	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES COTE SUD OUEST	MONTHUREUX-SUR-SAONE	Restauration de la continuité écologique _ROE3297_ Barrage Mont de Savillon	MIA0301	DR698	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES COTE SUD OUEST	SAINT-JULIEN_GODONCOURT	Restauration de la continuité écologique _ROE3298-ROE3299_ Barrage ancien moulin Marchond	MIA0301	DR695	DDT - VOSGES

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques	CD88		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE65051_ Seuil affluent bois de Beaumont	MIA0301	DR699A	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES COTE SUD OUEST	VIVIERS-LE-GRAS	Restauration de la continuité écologique _ROE5232_ Barrage de l'ancien moulin Jeanvoine	MIA0301	DR699A	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE100835_ Buse	MIA0301	DR11169	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CD88		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE100906_ seuil de Bleurville	MIA0301	DR699A	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Travaux de restauration de la continuité écologique	MIA0301	DR11169	AE - RHONE-MEDITERRANEE
Milieux aquatiques	CD88		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE100574_ Pont D15	MIA0301	DR11127	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE100563_ Ancien moulin rouge	MIA0301	DR11127	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Elaborer un plan de gestion des plans d'eau	MIA0401	DR12103	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CD88		Travaux de restauration _ROE100879_ Pont de la D2	MIA0301	DR10574	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	EPTB SD		Travaux de reconnexion d'annexes hydrauliques à identifier ainsi que identification EBF	MIA0203	DR698	AE - RHONE-MEDITERRANEE
Milieux aquatiques	EPTB SD		Travaux de reconnexion d'annexes hydrauliques au Prétorche	MIA0203	DR695	AE - RHONE-MEDITERRANEE
Milieux aquatiques	EPTB SD		Restauration d'un ancien méandre de la Saône à l'aval du moulin de la perche	MIA0203	DR698	AE - RHONE-MEDITERRANEE
Milieux aquatiques	CD88		Travaux de restauration _ROE100875_ Seuil du pont	MIA0301	DR10574	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Travaux de restauration intégrant la continuité écologique	MIA0202	DR10263	AE - RHONE-MEDITERRANEE
Milieux aquatiques	A définir		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE101069_ Ancien moulin Daviot	MIA0301	DR10797	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE100545_ Seuil des Ischès	MIA0301	DR11127	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	HENNEZEL	Réduire l'impact d'un plan d'eau _ROE7202-ROE7203	MIA0401	DR12103	DDT - VOSGES
Ressource		BLEVAINCOURT	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	B1G107;B1R486	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	SI DES EAUX DE DAMBLAIN ET DU CREUCHOT	DAMBLAIN	Réduction des fuites du réseau d'eau potable	RES0202	CG105;B1R470	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE LIGNEVILLE - MAIRIE	LIGNEVILLE	Mise en place de ressources complémentaires	RES0702	B1R492;CG106	AE - RHIN-MEUSE